BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 055-2012/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION PORTANT CREATION DU CENTRE OUEST-AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE SERVICES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'UTILISATION ADAPTEE DES TERRES (WASCAL), CONCLU LE 10 FEVRIER 2012 A LOME, AU TOGO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 18 décembre 2012 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de coopération portant création du Centre ouest-africain de recherches et de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL), conclu le 10 février 2012 à Lomé, au Togo.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 18 décembre 2012

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Quatrième Vice-président

Laléyan dit Saïdou GOUEM

Le Secrétaire de séance

Kadiatou KEITA/KORSAGA